

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 20 Septembre 2018

P.V. n° 5

Président de séance : M. EDLER, Hervé

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire: M. Lucien MANGEMATIN

Présents : MM. Jean Claude ALEXIS - Bernard BIAVA - Yvan MASSOLO – Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Modifications d'horaires*

- *Traitement des feuilles de match*

INFORMATIONS

- Suite aux forfaits (forfait général) des équipes de l'US BANDOL et de l'AS BRIGNOLAISE en U15 D1, la Commission des Activités Sportives section « jeunes » après avis favorable du Comité de Direction décide remplacer ces deux équipes par l'AS STE MAXIME et le FC LA SEYNE.

- U15 D2 : Elan CAMPSOIS prend la place du FC LA SEYNE en Poule A.

MODIFICATIONS D'HORAIRE

US SANARY : suite à la fermeture de la pelouse, le match US SANARY / SO LONDAIS U19 D1 du 08/09/18 est reporté. La Commission dit match à jouer le 13/10/18.

USAM TOULON : demande le report du match U15 D2 poule .A. contre SIX FOURS LE BRUSC du 16/09/2018.

Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 13/10/18.

> demande le report du match contre SIX FOURS LE BRUSC en U19 D2 Poule A du 30/09/18.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match le 13/10/18.

GIENS AS 1 : demande le report du match U17 D2 poule .A. contre CARQUEIRANNE-LA CRAU US 2 du 16/09/18.
Vu accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 13/10/18.

AS MAR VIVO : demande le report du match U17 D2 poule .B. contre R.C. LA BAIE du 16/09/18 suite à intégration tardive.
Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 18/11/18.

AS BRIGNOLAISE : demande le report du match U15 D1 contre SC DRAGUIGNAN du 09/09/18.
Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 19/09/18.

SIX FOURS LE BRUSC : demande le report du match contre CLARET MONTETY en U15 D2 poule .A. du 22/09/18.
Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 13/10/18.

O ST MAXIMIN : demande le report du match contre GOGOLIN en U17 D1 du 23/09/18.
Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 22/09/2018 à 17h00.
> demande le report du match contre US CUERS-PIERREFEU en U17 D2 Poule .A. du 16/09/18.
Vu accord écrit des deux Clubs, La Commission dit match à jouer le 20/10/18.

RACING FC TOULON : demande le report du match contre T. HOPITAL /PTT en U15 D2 Poule .A. du 30/09/18 au 29/09/18 à 17h00.
Vu accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 29/09/18 à 17h00.

SOLLIES FARLEDE : demande le report du match contre RACING FC TOULON 2 en U19 du D1 du 22/09/18 au 29/09/18 à 15 heures.
Vu accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 29/09/18 à 15 heures.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match U19 D1 – SOLLIES FARLEDE 1 / RACING FC TOULON 2 du 22.09.18 > 29.09.18 (51665.1).
Amende financière de 16 € à imputer à SOLLIES FARLEDE.

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 15/16.09.18

U19 D1 :

CARQUEIRANNE CRAU 2 / SOLLIES FARLEDE

U17 D1 :

SIX FOURS LE BRUSC / ST MAXIMIN
RACING FC TOULON / CARQUEIRANNE CRAU
STE MAXIME / FREJUS ST RAPHAEL
OLLIOULES US 1 / FC REVESTOIS 1 du 09/09/2018
ST.CYR / SC TOULON

U17 D2 POULE A

FC REVESTOIS / BANDOL
FC LA SEYNE / OLLIOULES
LE PRADET / CSC TOULON

POULE B :

FREJUS-ST RAPHAEL / LES ARCS
PAYS DE FAYENCE / HYERES FC
SC DRAGUIGNAN / BRIGNOLES

U15 D1 :

ST MAXIMIN O 1 / SC TOULON
ST CYR 1 / SC GOGOLIN 1

U15 D2 POULE A :

CLARET MONTETY 1 / ST MAXIMIN 1

POULE B :

GONFARON FC 1 / BESSILLON 1

POULE C :

TRANS S 1 / PUGET ARGENS FC 1
SC DRAGUIGNAN 2 / LE MUY 1

DOSSIERS TRANSMIS A LA C.S.R

U15 D1 :

BANDOL US 1 / LA VALETTE UA 2 du 15/09/2018

BRIGNOLES AS 1 / SC DRAGUIGNAN 1 du 15/09/2018

U15 D2 POULE A :

RACING FC TOULON 2 / SC TOULON 2 du 16/09/2018

*Prochaine réunion
Jeudi 27 Septembre 2018*

Le Président de séance : Hervé EDLER

Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ

Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN